



Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction des Offres d'accueil
Service Accompagnement des Etablissements et Services

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 77135 du

Annité nº 24/2-38 de 18 DEC. 2024

Objet: ARRÊTÉ PORTANT HABILITATION DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX EN CHARGE DU CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX ET DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL AUTORISÉS.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-3 et L 3221-9 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L133-2, L221-1, L 312-1 et L 313-13, L 331-8-2, R 331-6 et R 331-6-1;

Vu le code de procédure pénale et notamment les articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le Règlement départemental d'Aide Sociale de la Sarthe ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des Services du Département de la Sarthe ;



<u>Article 1</u>: Compétence matérielle : A compter de la date de signature du présent arrêté, les agents départementaux, figurant à l'article 4, sont habilités à exercer un pouvoir de contrôle sur les établissements et services médico-sociaux ainsi que les lieux de vie et d'accueil autorisés, de manière exclusive ou conjointement avec les services de l'Etat, par le Président du Conseil départemental.

Les agents départementaux, figurant à l'article 4, sont habilités à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles (à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L.227-8 du même code).

<u>Article 2</u>: Compétence géographique : La présente habilitation est valable dans les limites territoriales du département de la Sarthe.

<u>Article 3</u>: Compétence temporelle : La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois, elle devient caduque si les agents départementaux, figurant à l'article 4, cessent leurs fonctions au sein du Conseil départemental de la Sarthe.

Article 4 : Les agents habilités sont les suivants :

- Direction de l'Offre d'Accueil (DOA) :
 - BONNEL Bernard, Directeur de l'Offre d'Accueil,
 - GRUMELON Thierry, Chef du service Accompagnement des Etablissements et Services,
- BEAUCHENE Mélanie, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médicosociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- BENOIST Magali, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- CHARLES Frédéric, Chargé de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- CLERMIDY Laure, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- FONTAINE Céline, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- GUILLET Sophie, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- LAKHMISTI Monsef, Chargé de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- MARIE Virginie, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,



- MEISSER-MENARD Stéphanie, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- PIVRON Dominique, Chargé du suivi des conventions CNSA, Service Accompagnement des Etablissements et Services,
- RIVET Ingrid, Chargée de suivi qualité et contrôle des ESMS de protection de l'enfance, service Accompagnement des Etablissements et Services,
- VAN DEN BERG Théo, Chargé de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, service Accompagnement des Etablissements et Services.

• Direction Enfance Famille (DEF):

- GAYET Fabienne, Directrice Enfance Famille
- MADER Amandine, Cheffe de service Aide Sociale à l'Enfance
- BELLEMARE Margaux, Adjointe à la Cheffe de service Aide Sociale à l'Enfance
- DUPUY Pascale, Responsable de secteur 1, service Aide Sociale à l'Enfance
- BESNARD Hugues, Responsable de secteur 2, service Aide Sociale à l'Enfance
- BIRET Elodie, Responsable de secteur 3, service Aide Sociale à l'Enfance
- EGBELELOU Asaad, Responsable de secteur 4, service Aide Sociale à l'Enfance
- MOISUC Mariana, Responsable de secteur 5 auprès des publics spécifiques, service Aide Sociale à l'Enfance
- GRUEL Mélanie, Responsable de secteur 6, service Aide Sociale à l'Enfance

<u>Article 5</u>: Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES 6 allée de l'Ile Gloriette CS 24111 - 44041 NANTES Cedex 01

Article 6 : Cette arrêté annule et remplace l'arrêté n° 24/6243 du 6 novembre 2024.

<u>Article 7</u>: Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et publié sur le site internet du Département <u>www.sarthe.fr</u>.

Le Président du Conseil départemental,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le : 1 8 DEC. 2024 et de sa publication ou notification le : 2 0 DEC. 2024

Dominique LE MÈNER